



## CHAMPS D'APPLICATION

Le FEC pourra financer, en tout ou en partie :

- En appui aux programmes de la coopération bénino-belge et à la mise en œuvre des déclarations internationales sur l'efficacité de l'aide au développement, hors appuis institutionnels :
  - des études d'identification de projets et de programmes de développement dans le cadre des priorités définies par le Gouvernement de la République du Bénin et de la Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (SCRP) ;
  - la préparation de termes de référence en vue de réaliser des études pour lesquelles les administrations n'ont pas l'expertise requise ;
  - des analyses stratégiques ;
  - des séminaires ou ateliers ;
  - des consultations et missions (maximum 12 mois) liées à la préparation, l'implémentation et le suivi de plans stratégiques et des programmes et projets de développement ;
  - des études, missions, séminaires, ateliers et activités de formation relatives à l'intégration des thèmes transversaux (genre, environnement et droits des enfants...) dans les approches sectorielles, programmes et projets.
- Des études exploratoires en préparation des Programmes de la Coopération bénino-belge ou des évaluations de ces Programmes.
- Si possible, les études ou consultations se feront conjointement avec d'autres bailleurs de fonds.

## DONNÉES - CLÉS

**Financement :** Belgique

**Mise en œuvre :** CTB (Agence belge de développement)

**Partenaire :** Ministère du Développement de l'Analyse Economique et de la Prospective (MDAEP)

**Localisation :** Cotonou

**Début du projet :** mars 2013

**Durée :** illimitée

**Budget :** 552.516.707 F CFA (842.306,29 €)



## FONDS D'ÉTUDES ET DE CONSULTANCES

Photos : © CTB / Adrien Michel / Kwamivi Sodji

### PARTENARIAT BÉNIN - BELGIQUE

**DGIFD/MDAEP, GESTIONNAIRE DU FEC**  
T (+229) 21 30 76 84  
CONTACT@DEVELOPPEMENT.BJ  
WWW.DEVELOPPEMENT.BJ

**CTB BÉNIN, CO-GESTIONNAIRE**  
T (+229) 21 30 59 38  
OPERATIONS.REPBEN@BTCCTB.ORG  
WWW.CTB-BENIN.ORG  
WWW.BTCCTB.ORG

LA COOPÉRATION  
BELGE AU DÉVELOPPEMENT **.be**



MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT  
DE L'ANALYSE ÉCONOMIQUE  
ET DE LA PROSPECTIVE (MDAEP)



**CTB BÉNIN**



## CONTEXTE

Le Fonds d'Etudes et de Consultances (FEC) vient en complément aux autres interventions du programme de coopération bénino-belge, dans le respect du principe de concentration sectorielle et dans la perspective d'améliorer la performance de l'ensemble du programme.

Les ressources du fonds sont ouvertes aux secteurs prioritaires de la coopération bénino-belge, la santé et l'agriculture, mais aussi aux thèmes transversaux que sont l'environnement, l'économie sociale, l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, les droits de l'enfant, la lutte contre le sida et la mise en œuvre de la Déclaration de Paris.

## OBJECTIFS

L'objectif du FEC est de renforcer les capacités des institutions publiques du Bénin, d'une part en appui aux programmes de la coopération bénino-belge et à la préparation des Programmes Indicatifs de Coopération, et d'autre part dans le cadre de la mise en œuvre des déclarations internationales (Paris, Busan, ...) sur l'efficacité de l'aide au développement.

## BÉNÉFICIAIRES

Les Ministères et autres Organismes publics de la Partie béninoise concernée par les Programmes de la Coopération bénino-belge sont les seuls à pouvoir bénéficier des ressources du FEC.

## PROCÉDURES D'AGRÈMENT DES OPÉRATIONS

- 1. Introduction des demandes** : Les propositions d'appui sont introduites par un Ministère ou un Organisme public béninois auprès de la Direction Générale de l'Investissement et du Financement du Développement (DGIFD) du Ministère du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective (MDAEP), Gestionnaire du FEC, conformément au canevas des termes de référence des études et expertises à soumettre au FEC.
- 2. Consultation** : (Comité d'analyse et de sélection) : Dans les 30 jours suivant la réception de la demande, le Gestionnaire du FEC et le Co-gestionnaire (CTB) statuent de commun accord sur l'opportunité et la recevabilité de la demande de financement (champs d'application). Ils s'assurent de la disponibilité des moyens financiers requis pour pouvoir mener l'opération demandée.
- 3. Prise de décision** : Le Gestionnaire du FEC soumet ensuite la demande à l'Attaché qui doit remettre son avis de non objection dans un délai de 10 jours ouvrables après réception. Après cet avis, le Gestionnaire du FEC et le Co-gestionnaire notifient leur décision au Ministère ou à l'Organisme public demandeur et en informent l'Attaché.
- 4. Dépenses éligibles**  
Les coûts qui pourront être retenus, dans le respect du manuel des procédures et les procédures de la CTB Bénin sont :
  - Les coûts liés à l'expertise (salaires, transport, fonctionnement...) et consultances (honoraires, hébergement, déplacements locaux, frais de communication, frais de rapportage compris), ainsi que leur évaluation ;
  - Les coûts liés aux ateliers/séminaires/formations :
    - les frais de mission ;
    - les frais de location et d'organisation ;

- les frais de restauration ;
- les frais de déplacements.

### Ne pourront être retenus :

- les requêtes portant sur des études déjà financées par d'autres sources de financement, exception faite des cas de nécessité avérée du fait de leur caractère stratégique ;
- les requêtes pour la construction ou réhabilitation d'infrastructures ;
- les frais de fonctionnement de l'institution partenaire ;
- le paiement de salaires, primes ou d'autres indemnités de l'institution partenaire ;
- l'achat des immobilisations et matériel (y compris matériel roulant) ainsi que leurs frais de maintenance / fonctionnement de l'institution partenaire.

## CONTENU DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT

- l'identification de l'institution introduisant la demande (nom et coordonnées) ;
- l'objet de l'opération à financer ;
- le Ministère ou l'Organisme compétent en tant qu'Organisme exécutif ;
- les termes de référence de l'étude ou de la consultation, rédigés selon un modèle accepté par les Parties (disponible à [operations.repben@btcctb.org](mailto:operations.repben@btcctb.org)) ;
- l'agenda du séminaire, de la formation ou de l'atelier, établi selon un concept accepté par les Parties ;
- le profil du (des) consultant(s) recherché(s) ;
- l'estimation du coût ;
- le calendrier d'exécution ;
- les résultats à atteindre par l'opération.